



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4164

Approbation de conventions de parrainage dans le cadre de la rétrospective Bernar Venet" présentée au Musée d'art contemporain du 21 septembre 2018 au 6 janvier 2019

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4164 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE DANS LE CADRE DE LA RETROSPECTIVE BERNAR VENET" PRESENTEE AU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN DU 21 SEPTEMBRE 2018 AU 6 JANVIER 2019 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Du 21 septembre 2018 au 6 janvier 2019, le mac LYON présente une grande rétrospective consacrée à l'œuvre de Bernar Venet :

L'exposition *Bernar Venet rétrospective 2019-1959* organisée par le Musée d'Art Contemporain de Lyon présente un ensemble inédit et exceptionnel de plus de 170 œuvres, des premières performances, dessins, peintures, jusqu'aux photographies, diagrammes, œuvres sonores, films et sculptures, retraçant ainsi 60 années de création.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à cet évènement auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, Lyon Parc Auto, le SYTRAL assisté de Kéolis, Médiart, Tous au restaurant ont contacté la Ville de Lyon.

Lyon Parc Auto, le SYTRAL assisté de Kéolis, Médiart, Tous au restaurant ont donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter leur soutien en devenant parrains de cette exposition, selon les modalités suivantes :

Partenaire	Apport du partenaire	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Lyon Parc Auto	Remise de 1€0 aux parcs LPA P0 et P2 Affichettes sur la réduction Mise à disposition de 2 valideurs Valorisation : 5 050 €HT Diffusion de flyers de la rétrospective Bernar Venet dans les parcs LPA Valorisation : 3 000 €HT <u>Total valorisations : 8 050 €HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u>	Présence du nom et/ou logo partenaire sur affiches, flyers, dossiers de presse, programme culturel, carton d'invitation à l'inauguration, panneau partenaires dans le hall Valorisation : 7 500 €HT Fourniture d'affichettes valorisation : 100 €HT Dotation de 50 entrées Valorisation : 450 € <u>Total valorisations : 8 050 € dont 450 € nets de TVA et 7 600 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u>
SYTRAL assisté de Kéolis	Ecran iTCL rubrique agenda, 1 date par mois pendant la durée de l'expo Valorisation : 1 500 €HT Ecran iTCL rubrique l'évènement, 2 fois 1 semaine	Logo du parrain sur les supports de communication suivants : affiches, flyers, dossiers de presse, programme culturel, panneau partenaires dans le hall Valorisation : 7 500 €HT Dotation de 70 x 2 entrées

	<p>Valorisation : 3 500 €HT</p> <p>Affichettes A4 dans le réseau TCL de l'agglomération au mois d'octobre</p> <p>Valorisation : 4 000 €HT</p> <p>Jeu-concours pour faire gagner des entrées et des visites, relayé sur newsletter, Facebook et page TCL rubrique bons plans</p> <p>Valorisation : 1 000 €HT</p> <p><u>Total valorisations : 10 000 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>	<p>Valorisation : 1 260 €</p> <p>Dotation de 25 Hors Série Beaux Arts Magazine</p> <p>Valorisation : 240 €HT</p> <p>Organisation de 5 visites commentées d'1h30 Valorisation : 1 000 €HT</p> <p><u>Total valorisations : 10 000 € dont 1 260 € nets de TVA et 9 760 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>
<p>Médiart</p>	<p>Sujet de 1 minute consacré à l'exposition dans l'Agenda Art News</p> <p>Valorisation : 5 000 €HT</p> <p>Sujet de 15 secondes consacré à l'exposition dans l'Agenda Art News</p> <p>Valorisation : 1000 €HT</p> <p>Production d'un article de brand content et sa mise en avant sur les réseaux sociaux</p> <p>Valorisation : 500 €HT</p> <p>Jeu concours sur les réseaux sociaux de MuseumTV</p> <p>Valorisation : 300 €HT</p> <p>Mise en avant par le distributeur de Museum, Canal de l'exposition dans son Mag (500 000 ex./mois) et/ou dans sa newsletter sur le site, les réseaux sociaux etc...</p> <p>Valorisation : 3000 €HT</p> <p><u>Total valorisations : 9 800€ HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>	<p>Présence du nom et/ou logo partenaire sur affiches, flyers, dossiers de presse, programme culturel, carton d'invitation à l'inauguration, panneau partenaires dans le hall</p> <p>Valorisation : 7500 €HT</p> <p>Dotation de 40 entrées</p> <p>Valorisation : 360 €</p> <p>Dotation de 40 Hors Série Beaux Arts Magazine</p> <p>valorisation : 360 €HT</p> <p>Dotation de 22 catalogues de l'exposition</p> <p>valorisation : 880 €HT</p> <p>Relais de l'Agenda Art News de Museum TV sur sa page Facebook en mentionnant la page Facebook de Museum TV</p> <p>valorisation : 500 €HT</p> <p>Organisation d'une visite commentée d'1h30</p> <p>valorisation : 200 €</p> <p><u>Total valorisations : 9 800 € dont 560 € nets de TVA et 9 240 € (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>

<p>Tous au restaurant</p>	<p>Contribution à la promotion de l'exposition et de l'événement organisé par le macLYON dans le cadre de celle-ci selon le dispositif suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier de presse national - Communiqués de presse nationaux et régionaux - Conférence de presse du 2 juillet à Lyon - Site internet Tous au restaurant - Réseaux sociaux tous au restaurant <p><u>Total Valorisation : 6 000 €HT</u> <u>(soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>	<p>Présence du nom et/ou logo partenaire sur dossiers de presse, programme culturel, panneau partenaires dans le hall Valorisation : 2 500 €HT</p> <p>Programmation dans le cadre de l'opération Tous au restaurant d'un événement en nocturne au musée, associant un chef & l'exposition Bernar Venet. Valorisation : 2 500 €HT</p> <p>Offre « votre invité est notre invité » pour l'événement organisé par le macLYON, ce qui revient à offrir une place pour une place achetée (valeur : 10€) Valorisation : 1 000 €</p> <p><u>Total valorisations : 6 000 € dont 1 000 € nets de TVA et 5 000 € (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>
----------------------------------	--	---

Les conditions de ces parrainages sont formalisées dans les conventions jointes au rapport.

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1- Les conventions de parrainage susvisées, établies entre la Ville de Lyon/Musée d'Art Contemporain et *Lyon Parc Auto, TCL/Sytral, Médiart, La Fourchette Tous au restaurant* pour la rétrospective Bernar Venet sont approuvées,

2- Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville dans le cadre du parrainage, soit 33 850 € (dont 3 270 € nets de TVA et 31 600 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun) seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2018 Programme EXPOCO / Opération TEMPOCO / LC 94725 / Nature 7062 et Prog ANNEXESCO / Opération BOUTIQCO / LC 94127 / Nature 7088.

4- Les dépenses correspondant à l'apport des parrains, soit 33 850 €(soumis à TVA) seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2018 Programme EXPOCO / Opération COMMCO / LC 95175, 95325 et 95253 / Natures 6236, 6231 et 611.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER